

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2015**

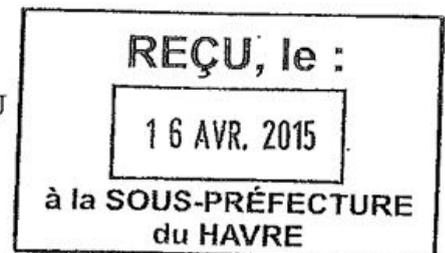
L'an deux mille quinze, le 13 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 Avril 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, M. Arnaud DUPARC, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY à M. Aurélien PAUL  
Mme Maria MARQUES à Mme Noëlle LEVEAU

Absents excusés :

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.



*Date de convocation : 07/04/2015*

*Date d'affichage : 07/04/2015*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 17    Votants : 19    Pour : 19    Contre :    Abstention :*

**OBJET** : Création d'un groupement de commandes pour l'entretien de voirie et l'aménagement  
(11/2015)

Rapporteurs : M. Philippe VALLIN et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 du code des marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint en annexe de la présente délibération,

Considérant que le mécanisme de groupement de commandes est un moyen de réaliser des économies d'échelle non négligeables par l'effet volume de l'achat et par conséquent, de rationaliser la dépense publique dans un contexte contraint,

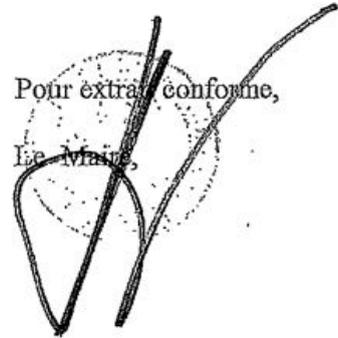
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :**

- d'adhérer à un groupement de commande portant sur l'entretien de voirie et l'aménagement entre les communes de Saint-Jouin-Bruneval, Le Tilleul, Gonnevill-la-Mallet, Etretat, Beaufort, La Poterie-Cap-d'Antifer et Heuqueville ;
- d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le maire à signer cette convention ;

- de désigner la commune de Saint-Jouin-Bruneval afin d'assurer les missions de coordonnateur du groupement de commandes ;

- d'accepter que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit constituée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant issus de chaque CAO communale concernée.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature is a stylized, cursive name. The stamp is a circular seal with a dotted or textured pattern, partially obscured by the signature.

**REÇU, le :**  
**16 AVR. 2015**  
**à la SOUS-PRÉFECTURE**  
**du HAVRE**